



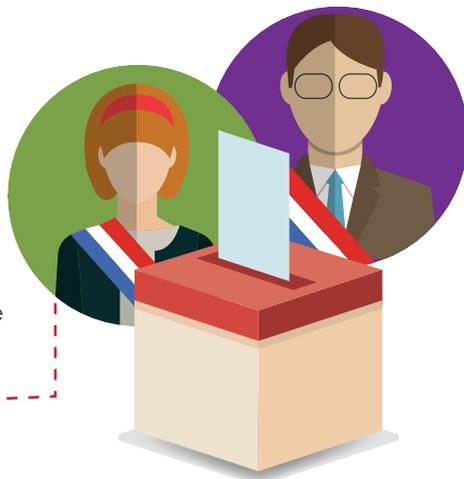
Connaissez-vous l'Assemblée nationale ?



www.assemblee-nationale.fr

Le savais-tu ?

L'âge minimum pour devenir député est de **18 ans**. C'est le même âge que pour pouvoir voter !



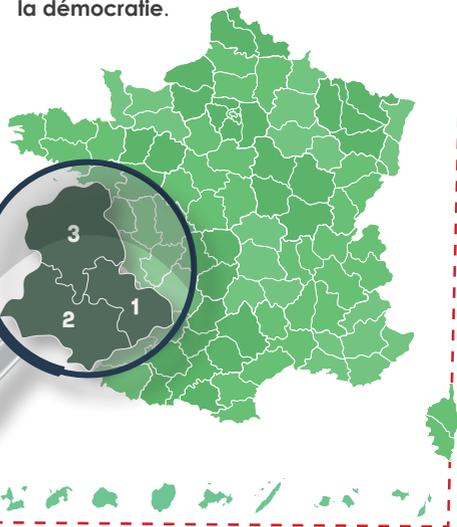
Ils sont élus pour 5 ans

Les députés sont élus à l'Assemblée nationale pour 5 ans par tous les citoyens français de plus de 18 ans. Ils siègent au Palais-Bourbon, dans la **Salle des séances** en forme d'hémicycle.

Chacun des 577 députés est élu dans une **circonscription**, c'est-à-dire une partie de territoire dans laquelle vivent les électeurs d'un député. Tout en gardant un lien étroit avec les habitants de leur circonscription, les députés votent les lois selon l'intérêt de tous les Français.

11 députés représentent les Français établis à l'étranger.

Grâce aux débats entre majorité et opposition, les députés font vivre **la démocratie**.



Les députés votent les lois mais sont également chargés de **contrôler le Gouvernement**. Pour cela, ils peuvent **poser des questions** aux ministres, **interroger** toute personne qu'ils jugent utile d'entendre et **enquêter** sur de nombreux sujets.



Les séances publiques

sont les temps forts de la vie parlementaire, mais une partie essentielle du travail des députés s'effectue en commissions.



Chaque député appartient à l'une des huit commissions permanentes.

(Affaires culturelles, Affaires économiques, Affaires étrangères, Affaires sociales, Défense, Développement durable, Finances et Lois).



Les députés élisent au début de chaque législature le **Président de l'Assemblée**. Il représente l'Assemblée nationale et dirige les débats.

Six vice-présidents suppléent le **Président** pour présider les séances dans l'hémicycle.

Le parcours de la loi

1 Le texte est déposé à l'Assemblée nationale



par UN **député** ou par le **Gouvernement**



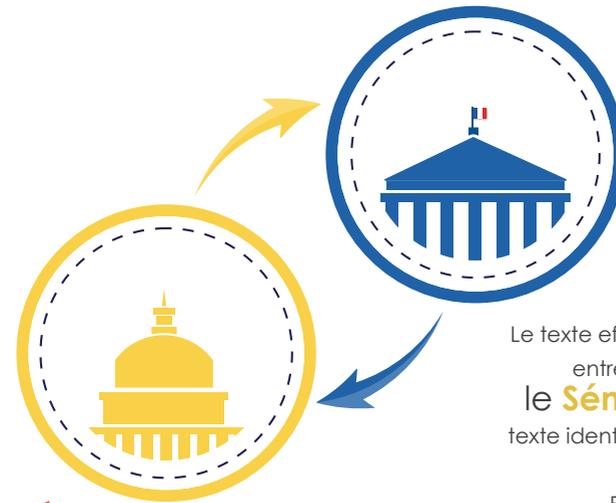
2 Après avoir été discuté, modifié et adopté par l'une des **huit commissions permanentes**, le texte est débattu, modifié



puis adopté en **séance publique**

3

Le texte effectue des allers-retours entre l'**Assemblée** et le **Sénat**, qui tentent d'adopter un texte identique : c'est la « navette »



En cas de désaccord, c'est l'Assemblée qui a le dernier mot

4

Le Président de la République promulgue la **loi**, elle devient applicable



4

5

Parlement

Titulaire du pouvoir législatif, il est constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Petit lexique parlementaire

Amendement

Proposition de modification d'un texte de loi soumise au vote des parlementaires.

Commission

Groupe de députés chargés d'étudier les textes avant le vote dans l'hémicycle et de contrôler l'action du Gouvernement.

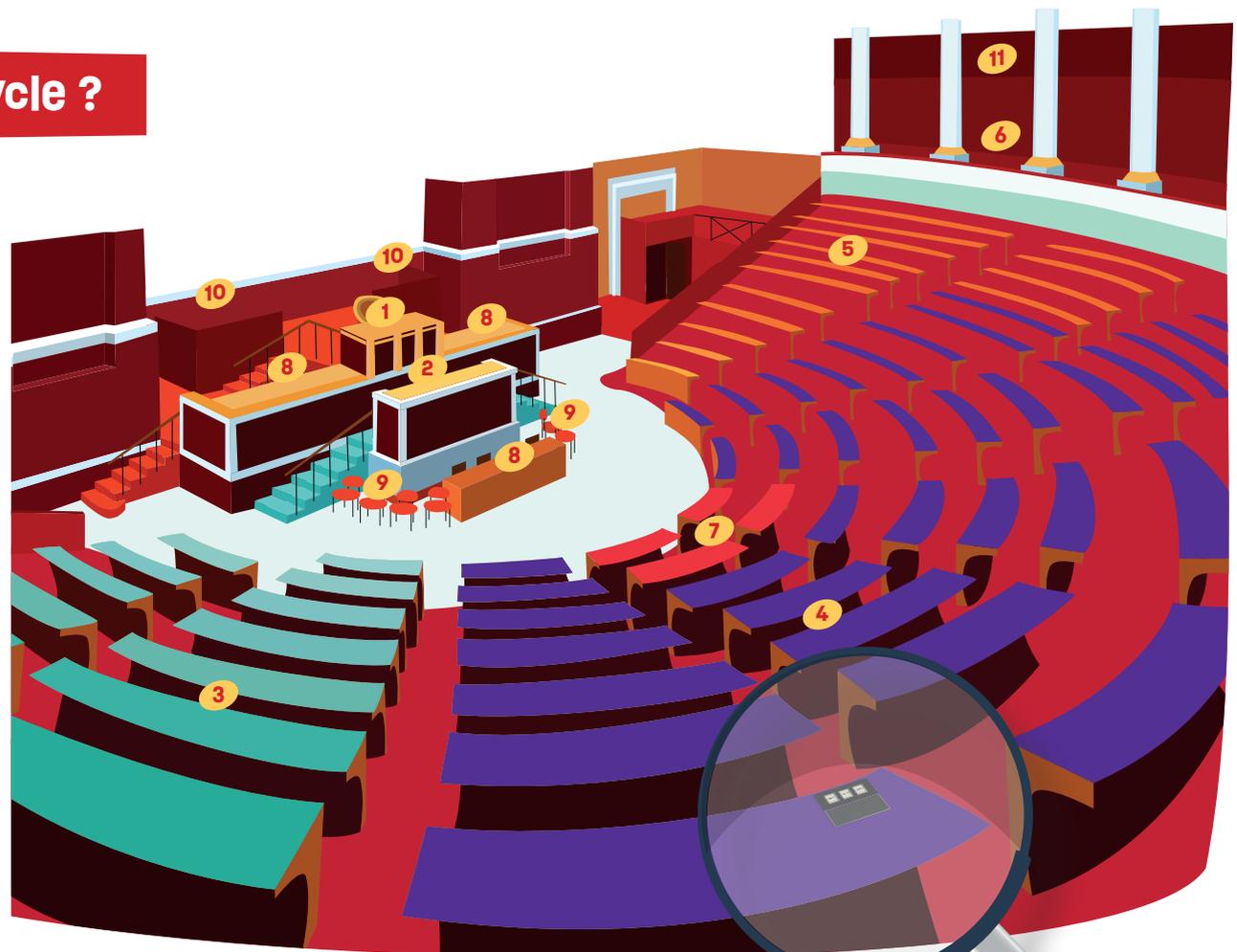
4

5

Qui fait quoi dans l'hémicycle ?

Le rôle de chacun durant une séance

- 1 Le Président** dirige les séances de l'Assemblée, depuis son bureau, le « perchoir ». Il veille au bon déroulement des débats en faisant respecter la répartition du temps de parole ou les modalités de vote.
- 2 L'orateur** est un député ou un ministre qui fait un discours devant l'Assemblée dans le cadre d'un débat ; il ne doit pas dépasser un certain temps de parole.
- 3 4 5 Les 577 députés** disposent tous d'une place nominative dans l'hémicycle. Ils sont répartis en fonction de leur groupe politique. **Les députés d'opposition de droite 3** sont à la droite du Président ; **les députés de la majorité 4** au centre ; **les députés d'opposition de gauche 5** à la gauche du Président.
- 6 Toutes les séances de l'Assemblée sont publiques.** On peut y assister dans les galeries ou en direct sur internet.
- 7 Les ministres** font partie du Gouvernement. Les mardis après-midi, ils répondent aux questions des députés. Ils siègent au premier rang de l'hémicycle.
- 8 Les rédacteurs** rédigent le « compte rendu intégral » des débats publié au Journal officiel et sur internet.
- 9 Les huissiers** veillent au respect des règles d'accès et de circulation dans la salle.
- 10 Les fonctionnaires de la direction de la séance** préparent le dossier du Président et le conseillent pour le bon déroulement de la séance.
- 11 Les journalistes** se trouvent dans les tribunes au-dessus du public.



Devant tous les députés se trouve un petit boîtier électronique, qui leur sert pour voter (pour, contre ou abstention).





Un peu d'Histoire...

17 juin 1789

Les députés du Tiers-État, considérant qu'ils sont assez nombreux pour représenter la Nation, se proclament « Assemblée nationale ».

26 août 1789

L'Assemblée nationale constituante adopte la **Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen** dans laquelle sont reconnus les droits de tout individu, quelle que soit sa naissance.

3 septembre 1791

Publication de la première Constitution.

5 mars 1848

Adoption du suffrage universel, réservé aux hommes âgés de plus de 21 ans.

21 avril 1944

Le droit de vote est accordé aux femmes.

4 octobre 1958

Promulgation de la Constitution de la **V^e République**.

5 juillet 1974

Majorité civile à 18 ans permettant d'accéder au droit de vote.

Les faux-amis

Le « **perchoir** » est le nom donné au siège du Président de l'Assemblée nationale en raison de sa position surélevée qui lui permet de voir tous les députés rassemblés dans l'hémicycle.



Ce « **baromètre** » n'indique pas le temps qu'il fait mais se porte au revers d'une veste. C'est l'insigne des députés.



Aucun son ne peut sortir de ce « **piano** ». C'est un meuble qui sert à distribuer les messages aux députés. Il est visible dans la Salle des conférences.



Question 1

Qu'est-ce que le Parlement ?



Quiz

Question 2

Comment appelle-t-on les allers-retours d'un texte discuté entre l'Assemblée nationale et le Sénat ?

Question 3

Pour combien de temps sont élus les députés ?

Question 4

Quand a été proclamée l'Assemblée nationale pour la première fois ?

Question 5

À quel âge peut-on voter ?

Question 6

Connais-tu le nom de ton député ?

Question 7

Le Gouvernement est-il le seul à pouvoir proposer des textes de loi ?



Organisé depuis 1994, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le Parlement des enfants **permet aux élèves** de CM2 et de 6^{ème} de découvrir le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Chaque classe est **invitée à rédiger, sous la conduite de ses enseignants, une proposition de loi sur un thème spécifique.**

Toutes les classes participant à l'opération votent en ligne pour déterminer la meilleure proposition de loi.

Les classes finalistes sélectionnées par un jury national sont reçues en juin à l'Assemblée.

Les résultats du vote sont dévoilés, à l'occasion de la réception des classes finalistes et, celle dont la proposition a recueilli le plus grand nombre de suffrages est déclarée lauréate.

Elle se voit remettre son prix par la Présidente de l'Assemblée nationale.



Réponse 1 : Le Parlement est constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat. Réponse 2 : La navette. Réponse 3 : 5 ans. Réponse 4 : Le 17 juin 1789. Réponse 5 : 18 ans. Réponse 6 : N'hésite pas à consulter le site internet ! Réponse 7 : Non. les parlementaires aussi!

